



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac le 31 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

Gérald DARMANIN annonce que 1 104 900 euros supplémentaires seront alloués à la lutte contre les feux de forêt dans le département du Cantal.

La saison des feux de forêts 2022 a démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une très grande intensité. Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires.

Ce dispositif a pour vocation de permettre l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt ou de détection des départs de feu. Ce sont plus de 1100 véhicules de lutte contre les feux de forêts qui vont être acquis au plan national, avec ce fond de soutien.

Pour permettre une attribution équitable de ces fonds, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place une procédure de concertation de l'ensemble des présidents de département. Ainsi tous les départements qui ont souhaité réaliser un effort d'investissement vont pouvoir bénéficier d'un taux d'aide de minimum 50% des investissements.

Au regard des investissements demandés, le service départemental d'incendie et de secours du Cantal va bénéficier d'une subvention de 1 104 900 euros, ce qui permettra l'achat de 7 véhicules de lutte contre les feux de forêt.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC